Image not found or type unknown

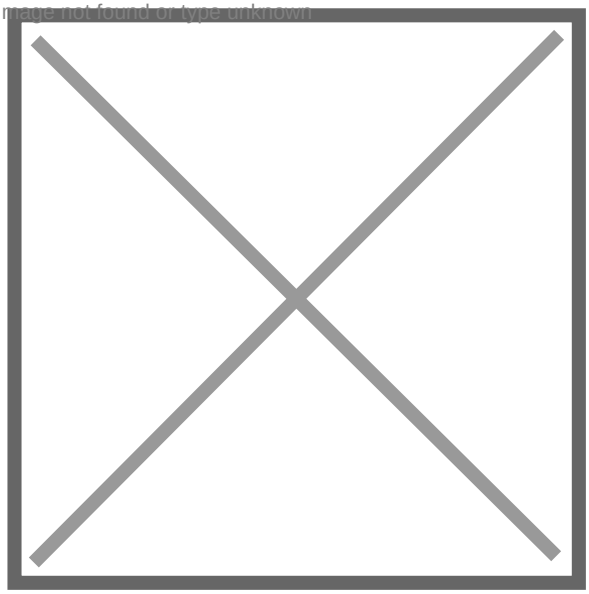

Accusé de vol aidez moi svp

Par **gjdj**, le **05/07/2011** à **09:51**

Bonjour,
je suis en apprentissage depuis le 1er juillet dans une épicerie et boucherie tout ce passé très bien jusqu'a hier soir ou mon patron m'appel pour me dire qu'il faut que je vienne avec un de mes parent car c'est urgent donc se matin ji vais et la il maccuse d'avoir voller 110€ dans la cuisine, donc je me defent en disans que je n'ai absolument rien voller du tout et que si je voullais vraiment voller j'aurai voller dans la caisse et non pas dans une cuisine (ou je vais jamais) et en disant que je pouvais pas savoir qui y'avais des sous ! il m'accuse donc d'avoir voller dimanche, et se jours la la femme du patron ma demander si j'avais pas fouiller sur la table et je lui et dit non donc si elle avais un doute pourquoi elle ne ma pas fouiller toute suite ? donc esqu'il peuvent me virrer sans preuve ? que puije faire, si vraiment il veulent me virré je peux vraiment les faire chier en parlent vulgairement car deja d'une c'est vraiment degueulasse et je suis pas sur qui respecte les norme d'ygienne , ensuite depui le mois de mars il me fait travailler au black tout les samdi matin au marché que doije faire ?? j'ai vraiment pas de change j'ai eu un premier patron et au a ma 2eme année de CAP sa a fermer donc pendant sa fait deux ans que je galere a trouver un patron et la javais enfin trouver et je me retrouve au point de dapart j'en peut plus !! HELP

Par **pat76**, le **05/07/2011** à **14:36**

Bonjour

Qu'a fait votre patron, il vous a mis en mise à pied conservatoire ou vous continuez à travaillez?

Pour le travail au black du samedi matin et le respect de l'hygiène, vous pouvez toujouurs informer l'inspection du travail pour le tarvail au black et les services de la répression des fraudes pour l'hygiène..

L'employeur devra prouver ce qu'il avance quant au vol des 110 euros.

En cas de litige prolongé, revenez sur le forum.

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés